

Communauté de communes de la Rochefoucauld Porte du Périgord

Périmètre ex-Bandiats-Tardoire

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PIÈCE N° 5.10

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire
du 31 janvier 2022

Le Président de la Communauté de Communes
Jean-Marc BROUILLET

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

Angoulême, le 29 JAN. 2019

Secrétariat Général
Service de Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'environnement
Affaire suivie par S.CREQUIGNE
Tél : 05 45 97 62 40
stephane.crequigne@charente.gouv.fr



→ Emilié
+ @ Mansaud

Monsieur le Président,

La protection de la santé des populations vis-à-vis des risques liés aux pollutions historiques des sols est une priorité. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 a créé le dispositif des secteurs d'information sur les sols pour conserver la mémoire des sites pollués qui pourraient présenter des risques pour la santé, notamment en cas de changement d'usage.

Je vous informe que j'ai arrêté les projets de fiches SIS en date du 24 janvier 2019 sur lesquelles vous aviez eu l'occasion de contribuer, conformément à l'article R.125-44 du code de l'environnement.

Ces secteurs d'information sur les sols doivent à présent vous être notifiées, afin d'être annexés au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en tenant lieu ou à la carte communale. Ces fiches sont également consultables sur le site Géorisques : <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/sis-secteur-dinformation-sur-les-sols/donnees#/>. La liste des secteurs d'information sur les sols sera actualisée régulièrement.

La présence d'un secteur d'information sur les sols sur un terrain impose à un porteur de projet d'aménagement la réalisation d'une étude de sol et la détermination de mesures de gestion de la pollution afin de garantir la compatibilité du projet d'aménagement et des usages avec l'état du sol. Une attestation justifiant le respect de ces dispositions devra être jointe au moment du dépôt du permis de construire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale,



Delphine Balsa

Monsieur le Président
Communauté de communes
La Rochefoucauld – Porte du Périgord
2 rue des Vieilles Ecoles
16220 MONTBRON



PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

Préfecture
Secrétariat Général
Service de coordination des politiques publiques
et d'appui territorial

Bureau de l'environnement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 16-2019-01-29-002

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**La Préfète de la Charente,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 8 janvier 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les absences d'avis émis par les communes des EPCI entre le 12/02/2018 et 12/08/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 20/07/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 04/10/2018 et 31/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Charente ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 04/10/2018 au 31/10/2018;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la Préfecture de la Charente,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CC La Rochefoucauld – Porte du Périgord :

- Sur la commune de SAINT PROJET SAINT CONSTANT :

Identifiant SIS	Nom usuel
16SIS06037	ancien gouffre de Taracole

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Charente.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : APPLICATION

La secrétaire générale de la Préfecture, les maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Angoulême, le **29 JAN. 2019**

P/La préfète et par délégation,

La secrétaire générale,



Delphine Balsa

ANNEXE 1

**FICHE SIS DE LA CC LA ROCHEFOUCAULD – PORTE DU
PÉRIGORD**



Identification

Identifiant	16SIS06037
Nom usuel	ancien gouffre de Taracole
Adresse	La Chabanne
Lieu-dit	La Chabanne
Département	CHARENTE - 16
Commune principale	SAINT PROJET SAINT CONSTANT - 16344
Caractéristiques du SIS	<p>Ancien site ayant accueilli l'usine de Taracole sur la commune de Saint-Projet-Saint-Constant (16) au lieu-dit "La Chabanne", localisé à proximité immédiate de la rivière "La Tardoire". L'exploitation de cette usine remonte à l'après-guerre, et a cessé en mars 2004. Elle était spécialisée dans l'enduction de textiles par du latex. Une autre usine, implantée sur la commune voisine (La Rochefoucauld) et spécialisée dans la teinture de fibres textiles, a été exploitée dès 1837. Pour tout traitement, les effluents produits par ces deux usines étaient rejetés dans un gouffre karstique après passage dans une lagune de décantation. En 1991, une station d'épuration a été mise en place afin de traiter les effluents, toutefois les boues générées par cette station étaient stockées fréquemment dans le gouffre principal. L'emploi de ce gouffre a été totalement abandonné en 1995. Ce gouffre principal s'étend sur 1490 m². La présence de boues contaminées dans le gouffre ainsi que dans les lagunes a été constatée.</p> <p>L'emprise des parcelles concernées occupe une superficie totale d'environ 16973 m² (source : www.cadastre.gouv.fr). Actuellement, le site est en friche.</p>
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	<p>Les travaux de réhabilitation du gouffre ont été initiés dès septembre 2006, et ont consisté en la réalisation de travaux suivants : excavation, pré-traitement et évacuation des boues contaminées, comblement du gouffre par des matériaux sains.</p> <p>Une étude pilote de traitement des boues des lagunes a été réalisé en février 2011. Elle précise que les terres seront traitées sur le site et seront ensuite utilisées en tant que remblaiement du gouffre de Taracole.</p> <p>L'Analyse des Risques Résiduels (ARR) de mai 2011 a permis de confirmer qu'aucune voie de transfert vers le milieu "eaux souterraines " n'existe au droit du gouffre, compte tenu des couches d'argiles existantes.</p> <p>L'arrêté préfectoral complémentaire de juin 2011 prescrit la réalisation de travaux de dépollution des deux lagunes, la remise d'un dossier de mise en place de servitudes d'utilité publique, le maintien des surveillances des eaux souterraines et des eaux de certains captages AEP.</p>

Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	16.0019	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=16.0019

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection En l'absence de mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP), le site est classé comme étant à risques potentiels à gérer.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 496323.0 , 6518338.0 (Lambert 93)

Superficie totale 24299 m²

Perimètre total 935 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT PROJET SAINT CONSTANT	AO	163	21/11/-0001
SAINT PROJET SAINT CONSTANT	AO	158	21/11/-0001
SAINT PROJET SAINT CONSTANT	AO	156	21/11/-0001

Documents

Cartographie



